

—  
Le Ministre  
—

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le projet de loi israélien relatif à « la réglementation des implantations bédouines dans le Néguev », dont l'adoption définitive pourrait entraîner le déplacement de plusieurs dizaines de milliers de bédouins dans le Néguev.

La France est attachée au respect des droits des personnes appartenant à des minorités, partout dans le monde. A cet égard, elle suit avec une attention particulière la situation des bédouins en Israël et les discussions engagées depuis 2007 sur le traitement des villages non reconnus dans le désert du Néguev.

Avec nos partenaires européens, nous appelons les autorités israéliennes au respect des conventions internationales de protection des droits de l'homme qui interdisent notamment toute pratique discriminatoire à raison de l'ethnie. Nous les invitons en conséquence à poursuivre des consultations avec les représentants de la communauté bédouine afin de trouver une issue concertée.

Notre ambassade à Tel-Aviv est en contact régulier avec les ONG de défense des droits de l'homme et les autorités israéliennes à cette fin. Soyez assuré, Monsieur le Député, que la France suivra de près l'évolution de la situation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Laurent FABIUS